



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

CSE ordinaire du jeudi 23 décembre 2021

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

Nous sommes toujours en PRA 4. En complément de la charte télétravail et de la mise en place de l'accord télétravail dès 2022, il reste préconisé un rythme de télétravail pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine. Cependant, dans la réalité, le **SNU** constate que ce n'est pas appliqué.

Mais vous avez le droit de réclamer à vos ELD l'application de cette consigne.

Les réunions en agence doivent se faire en priorité à distance.

Les moments de convivialité sont suspendus.

Les temps de repas doivent respecter un éloignement d'au moins deux mètres entre les personnes.

Il est demandé d'aérer 10 mn toutes les heures.

Dans les AZLA qui ne peuvent être aérées, une expérimentation débute en Ile de France pour installer des capteurs de CO². Puis un appel d'offre national sera lancé, afin d'aboutir au déploiement de ces matériels dans les agences concernées. En attendant...Faites de votre mieux...

Il est rappelé le maintien, en agence comme en structure, des gestes barrières pour toutes et tous : port du masque, utilisation du gel, et respect des jauges. Le **SNU** vous rappelle que vous pouvez demander, sur votre temps de travail, 30 mn pour aller vous faire tester, et une heure pour aller vous faire vacciner (ceci est une information !).

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CEJ

Le Contrat d'engagement Jeunes s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans (29 pour les TH) sans formation ni emploi, les plus en difficultés financières et/ou sociales, qui souhaitent s'engager dans une recherche active d'emploi.

En Occitanie, au moins un portefeuille sera créé par agence, et jusqu'à quatre dans les plus grosses agences, au 1^{er} Mars 2022, en complément de l'AIJ. Ils seront tenus par des conseiller-es expérimentés et volontaires. Ce n'est pas une mission, mais vous recevrez une « lettre d'affectation » pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable. Les éventuels frais de déplacement liés à cette activité seront donc pris sur un budget agence.

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu_pole_emploi_fsu_occitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie



EN DIRECT DU
Comité
Social
et **Economique**

Ce dispositif a vocation à devenir pérenne. Le **SNU** s'interroge d'ailleurs sur une éventuelle mise en concurrence de Pôle Emploi avec les missions locales, alors qu'il est officiellement plutôt évoqué un partenariat ou une synergie.

Le CEJ permet la mise en place d'une indemnisation jusqu'à 500 € par mois. Une file « ESI jeune » est prévue pour repérer ces personnes dès leur inscription.

La taille des portefeuilles sera de 30 jeunes. Ils s'engagent pour une durée de 6 à 12 mois, avec exceptionnellement une durée possible jusqu'à 18 mois (par exemple pour inclure un temps de formation au sein du parcours). Ils s'engagent à suivre un parcours intensif de 15 à 20 heures par semaine minimum avec une mise en activité systématique et régulière faite d'une alternance de temps individuels (entretien avec son conseiller) d'actions en collectif (ateliers, prestations, etc.) et de temps dédiés à la recherche d'emploi en autonomie. Le programme s'appuie sur l'offre de services de PE, ML et de l'ensemble des partenaires du territoire (associations, acteurs de l'insertion des jeunes, entreprises, etc.)

Le volume prévisible de jeunes suivis sur un an en Occitanie serait donc approximativement de 10 000 sur tout le territoire. Potentiellement cela représente 10 000 nouveaux dossiers indemnisation à gérer, sans moyens supplémentaires. Le **SNU** le redit : il y a le feu dans la maison indemnisation avec la concomitance de la mise en place de la convention chômage et de celle du CRI. De 1 à 3 GDD vont être formés à la gestion de ces dossiers dans un premier temps. C'est donc une nouvelle couche d'activités qui vont venir s'empiler, car le montant de la rémunération peut varier d'un mois sur l'autre en cas de manquement, ou de changement de situation. L'étude de ces dossiers demandera donc une attention particulière et non automatisée.

Pour le **SNU**, si ce suivi intensif est plutôt positif dans l'évolution de l'offre de services de Pôle Emploi avec des portefeuilles de taille réduite, l'impact sur l'indemnisation nous inquiète. La présentation du dossier étant encore en mode « projet » une attention particulière a été demandée par le **SNU** sur le nombre de jeunes bénéficiaires annoncé qui paraît élevé avec des portefeuilles annoncés à 30, sur la nécessaire appétence du collègue qui ira sur le dispositif, sur des contacts qui ne doivent pas seulement se faire par une appli, sur l'articulation entre tous les dispositifs : AIJ-CEJ-PACEA-Garantie jeunes, sur l'articulation entre accompagnement et gestion des dossiers administratifs pour les agents.

Le **SNU** a demandé un point d'étape en CSE à 6 mois (au 1^{er} septembre 2022) pour :

- Vérifier la taille réelle des portefeuilles
- Le fonctionnement entrées-sorties
- L'impact sur le traitement des allocations...

Toulouse en présentiel, le jeudi 23 décembre 2021

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu_pole_emploi_fsu_occitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie